

LE REVUE LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
STRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

UNE RÉVOLUTION DANS LE JOURNALISME

LE RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain
inépendant

50,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la Cie

LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE les ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime
d'un accident quelconque, en dehors
ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

DE

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité
en cas d'accident, est de 22 francs par
an pour Lyon et les départements limi-
trophes, et de 34 francs pour les autres
départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abon-
nement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les
départements limitrophes.

3 francs pour les autres dépar-
tements.

En payant le premier mois, il sera
remis à l'abonné une police d'assurance
garantissant son indemnité.

Les abonnements sont reçus dans nos
bureaux, rue des Marronniers, 8, ou
par mandat-poste.

Vu le nombre considérable d'abon-
nements qui nous arrivent, nous avons
double notre personnel : Les abonne-
ments sont reçus de

Huit heures du matin à minuit.

A NOS LECTEURS

Une circonstance fortuite nous prive
pour aujourd'hui de l'article de notre
rédacteur en chef, M. F. COURNET.

LA RÉDACTION.

DÉPÉCHES DE NUIT

ME Télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 mars.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat

Nous avons déjà annoncé la formation
d'une ligue nationale pour la séparation
des Eglises et de l'Etat ; hier a eu lieu l'as-
semblée générale constitutive de cette li-
gue qui a composé son comité comme suit :

M. Ch. Baysset, vice-président
de la Chambre des députés ; vice-président
MM. J. Steeg député, et Aristide Rey,
conseiller municipal de Paris ; secrétaire
général, M. Ernest Lésigné, publiciste
; membres MM. Achard, Barodet, Beau-
quier, Bizelet, Courmeau, Denau, Ju-
lien, Laisant, de Lanessan, Letellier, Mai-
gne, Mathieu, Ratier, Raynaud, Rivière, Jules
Roche, Thurigny, députés ; Desmoulins
Ménorval, Mesureur, conseillers munici-
paux de Paris ; Camille Farcy, Foucher,
Leveletier, A. Morin, Victor Poupin et
Maurice Talmyer, publicistes.

Commission du Traité Franco- Italien

La commission relative au traité conclu
entre la France et l'Italie s'est réunie au-
jourd'hui sous la présidence de M. Vieil-
lard-Migeon, la discussion a été des plus

animées ; presque tous les membres y ont
pris part, les uns pour soutenir le régime
des traités de commerce, et parmi ceux-ci
figurent MM. Guyot et Ed. Milaud. La
commission a résolu de se réunir doréna-
vant trois fois par semaine afin d'activer les
travaux.

Les droits des Travailleurs

Le texte de la proposition de M. de Lan-
nessan a été reproduit inexactement par les
journaux.

Nous le donnons dans son intégrité.

La Chambre des députés délibère,

Une commission de trente-trois mem-
bres, élue dans les bureaux, est chargée d'étudier les moyens de reviser les contrats
qui ont concédé à des particuliers ou à des
sociétés une partie de la propriété nationale,
en vue d'introduire dans ces contrats une
garantie efficace des droits des travail-
leurs.

Cette proposition a déjà réuni une cin-
quantaine de signatures.

Parmi les signataires, citons :

MM. de Lanessan, Desmons, Henri Ma-
ret, Tony Révillon, Brousse, Lockroy, Beau-
quier, Barodet, Camille Pelletan, Jules Ro-
che, Anatole de la Forge, de Lacretelle, Ballue, St-
Martin, Farcy, Germain Casse, Leydet, etc.

La commission d'extrême gauche, réunie
à l'issue de la séance du groupe, a arrêté
les termes de l'exposé des motifs qui pré-
cèderont à la proposition de résolution portant la
nomination de la commission des 33 mem-
bres : le texte du projet de résolution ne
diffère pas de celui de M. de Lanessan.

Pour venir en aide immédiatement aux
ouvriers les plus malheureux qui ont été
blessés au service des compagnies houillères
du Gard et qui manquent du nécessaire,
l'extrême gauche a décidé sur la propo-
sition de M. Emile Brousse, d'ouvrir une
souscription et d'organiser une conférence
à Paris, M. Desmons, député d'Alais, a été
chargé d'en prendre l'initiative. Comme
détail complémentaire, il convient d'ajou-
ter que M. Marcou s'est prononcé contre l'in-
terpellation sur l'envoi des troupes à Bes-
sèges et à Molières. M. Marcou a en outre
blâmé l'envoi dans le Gard d'une délégation
de l'extrême gauche.

Le projet avait déjà recueilli, hier soir,
cinquante signatures, notamment celles de

MM. Tony Révillon, Brousse, Lockroy,
Farcey, de la Forge, Lacretelle, Ballue, St-
Martin, Farcy, Germain Casse, Leydet, etc.

La commission d'extrême gauche, réunie
à l'issue de la séance du groupe, a arrêté
les termes de l'exposé des motifs qui pré-
cèderont à la proposition de résolution portant la
nomination de la commission des 33 mem-
bres : le texte du projet de résolution ne
diffère pas de celui de M. de Lanessan.

Pour venir en aide immédiatement aux
ouvriers les plus malheureux qui ont été
blessés au service des compagnies houillères
du Gard et qui manquent du nécessaire,
l'extrême gauche a décidé sur la propo-
sition de M. Emile Brousse, d'ouvrir une
souscription et d'organiser une conférence
à Paris, M. Desmons, député d'Alais, a été
chargé d'en prendre l'initiative. Comme
détail complémentaire, il convient d'ajou-
ter que M. Marcou s'est prononcé contre l'in-
terpellation sur l'envoi des troupes à Bes-
sèges et à Molières. M. Marcou a en outre
blâmé l'envoi dans le Gard d'une délégation
de l'extrême gauche.

Le projet avait déjà recueilli, hier soir,
cinquante signatures, notamment celles de

MM. Tony Révillon, Brousse, Lockroy,
Farcey, de la Forge, Lacretelle, Ballue, St-
Martin, Farcy, Germain Casse, Leydet, etc.

La commission d'extrême gauche, réunie
à l'issue de la séance du groupe, a arrêté
les termes de l'exposé des motifs qui pré-
cèderont à la proposition de résolution portant la
nomination de la commission des 33 mem-
bres : le texte du projet de résolution ne
diffère pas de celui de M. de Lanessan.

Pour venir en aide immédiatement aux
ouvriers les plus malheureux qui ont été
blessés au service des compagnies houillères
du Gard et qui manquent du nécessaire,
l'extrême gauche a décidé sur la propo-
sition de M. Emile Brousse, d'ouvrir une
souscription et d'organiser une conférence
à Paris, M. Desmons, député d'Alais, a été
chargé d'en prendre l'initiative. Comme
détail complémentaire, il convient d'ajou-
ter que M. Marcou s'est prononcé contre l'in-
terpellation sur l'envoi des troupes à Bes-
sèges et à Molières. M. Marcou a en outre
blâmé l'envoi dans le Gard d'une délégation
de l'extrême gauche.

Le projet avait déjà recueilli, hier soir,
cinquante signatures, notamment celles de

MM. Tony Révillon, Brousse, Lockroy,
Farcey, de la Forge, Lacretelle, Ballue, St-
Martin, Farcy, Germain Casse, Leydet, etc.

La commission d'extrême gauche, réunie
à l'issue de la séance du groupe, a arrêté
les termes de l'exposé des motifs qui pré-
cèderont à la proposition de résolution portant la
nomination de la commission des 33 mem-
bres : le texte du projet de résolution ne
diffère pas de celui de M. de Lanessan.

Pour venir en aide immédiatement aux
ouvriers les plus malheureux qui ont été
blessés au service des compagnies houillères
du Gard et qui manquent du nécessaire,
l'extrême gauche a décidé sur la propo-
sition de M. Emile Brousse, d'ouvrir une
souscription et d'organiser une conférence
à Paris, M. Desmons, député d'Alais, a été
chargé d'en prendre l'initiative. Comme
détail complémentaire, il convient d'ajou-
ter que M. Marcou s'est prononcé contre l'in-
terpellation sur l'envoi des troupes à Bes-
sèges et à Molières. M. Marcou a en outre
blâmé l'envoi dans le Gard d'une délégation
de l'extrême gauche.

Le projet avait déjà recueilli, hier soir,
cinquante signatures, notamment celles de

MM. Tony Révillon, Brousse, Lockroy,
Farcey, de la Forge, Lacretelle, Ballue, St-
Martin, Farcy, Germain Casse, Leydet, etc.

La commission d'extrême gauche, réunie
à l'issue de la séance du groupe, a arrêté
les termes de l'exposé des motifs qui pré-
cèderont à la proposition de résolution portant la
nomination de la commission des 33 mem-
bres : le texte du projet de résolution ne
diffère pas de celui de M. de Lanessan.

Pour venir en aide immédiatement aux
ouvriers les plus malheureux qui ont été
blessés au service des compagnies houillères
du Gard et qui manquent du nécessaire,
l'extrême gauche a décidé sur la propo-
sition de M. Emile Brousse, d'ouvrir une
souscription et d'organiser une conférence
à Paris, M. Desmons, député d'Alais, a été
chargé d'en prendre l'initiative. Comme
détail complémentaire, il convient d'ajou-
ter que M. Marcou s'est prononcé contre l'in-
terpellation sur l'envoi des troupes à Bes-
sèges et à Molières. M. Marcou a en outre
blâmé l'envoi dans le Gard d'une délégation
de l'extrême gauche.

Le projet avait déjà recueilli, hier soir,
cinquante signatures, notamment celles de

MM. Tony Révillon, Brousse, Lockroy,
Farcey, de la Forge, Lacretelle, Ballue, St-
Martin, Farcy, Germain Casse, Leydet, etc.

La commission d'extrême gauche, réunie
à l'issue de la séance du groupe, a arrêté
les termes de l'exposé des motifs qui pré-
cèderont à la proposition de résolution portant la
nomination de la commission des 33 mem-
bres : le texte du projet de résolution ne
diffère pas de celui de M. de Lanessan.

Pour venir en aide immédiatement aux
ouvriers les plus malheureux qui ont été
blessés au service des compagnies houillères
du Gard et qui manquent du nécessaire,
l'extrême gauche a décidé sur la propo-
sition de M. Emile Brousse, d'ouvrir une
souscription et d'organiser une conférence
à Paris, M. Desmons, député d'Alais, a été
chargé d'en prendre l'initiative. Comme
détail complémentaire, il convient d'ajou-
ter que M. Marcou s'est prononcé contre l'in-
terpellation sur l'envoi des troupes à Bes-
sèges et à Molières. M. Marcou a en outre
blâmé l'envoi dans le Gard d'une délégation
de l'extrême gauche.

Le projet avait déjà recueilli, hier soir,
cinquante signatures, notamment celles de

MM. Tony Révillon, Brousse, Lockroy,
Farcey, de la Forge, Lacretelle, Ballue, St-
Martin, Farcy, Germain Casse, Leydet, etc.

La commission d'extrême gauche, réunie
à l'issue de la séance du groupe, a arrêté
les termes de l'exposé des motifs qui pré-
cèderont à la proposition de résolution portant la
nomination de la commission des 33 mem-
bres : le texte du projet de résolution ne
diffère pas de celui de M. de Lanessan.

Pour venir en aide immédiatement aux
ouvriers les plus malheureux qui ont été
blessés au service des compagnies houillères
du Gard et qui manquent du nécessaire,
l'extrême gauche a décidé sur la propo-
sition de M. Emile Brousse, d'ouvrir une
souscription et d'organiser une conférence
à Paris, M. Desmons, député d'Alais, a été
chargé d'en prendre l'initiative. Comme
détail complémentaire, il convient d'ajou-
ter que M. Marcou s'est prononcé contre l'in-
terpellation sur l'envoi des troupes à Bes-
sèges et à Molières. M. Marcou a en outre
blâmé l'envoi dans le Gard d'une délégation
de l'extrême gauche.

Le projet avait déjà recueilli, hier soir,
cinquante signatures, notamment celles de

MM. Tony Révillon, Brousse, Lockroy,
Farcey, de la Forge, Lacretelle, Ballue, St-
Martin, Farcy, Germain Casse, Leydet, etc.

La commission d'extrême gauche, réunie
à l'issue de la séance du groupe, a arrêté
les termes de l'exposé des motifs qui pré-
cèderont à la proposition de résolution portant la
nomination de la commission des 33 mem-
bres : le texte du projet de résolution ne
diffère pas de celui de M. de Lanessan.

Pour venir en aide immédiatement aux
ouvriers les plus malheureux qui ont été
blessés au service des compagnies houillères
du Gard et qui manquent du nécessaire,
l'extrême gauche a décidé sur la propo-
sition de M. Emile Brousse, d'ouvrir une
souscription et d'organiser une conférence
à Paris, M. Desmons, député d'Alais, a été
chargé d'en prendre l'initiative. Comme
détail complémentaire, il convient d'ajou-
ter que M. Marcou s'est prononcé contre l'in-
terpellation sur l'envoi des troupes à Bes-
sèges et à Molières. M. Marcou a en outre
blâmé l'envoi dans le Gard d'une délégation
de l'extrême gauche.</p

ment au gouvernement français, au sujet de la mission turque à Berlin, est également infirmée.

Une députation d'Essad-Pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, apport cette nouvelle au sultan la veille de l'arrivée de la mission Radzivill.

Suivant ces mêmes avis, le bruit court à Constantinople que le sultan aurait l'intention d'établir à Yildiz Kiosk une grande chancellerie, sur le modèle de la chancellerie allemande.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 3 mars 1882.

Mon cher directeur,

La réunion publique de ce matin a été des plus calmes, le citoyen Bonjour présidait; assesseurs, les citoyens Mure et Melay.

Après lecture du procès-verbal et de plusieurs lettres d'encouragement aux grévistes, le citoyen Epinat prend la parole et élit la conduite des patrons: il engage les collègues à continuer à mériter l'estime de la population et à rester d'autant plus calmes que les patrons se montrent violents; l'orateur est très content de nos devoirs, pour céder à notre indignation.

Roanne!

Nous appelons à votre loyauté, à votre impartialité, à votre justice.

Pouvons-nous faire mieux?

Cependant nous souffrons! Nos femmes et nos enfants sont à la veille de manquer de pain.

Quoi qu'il arrive, l'ordre ne sera pas troublé!

A cette autocratie patronale, à ces humiliations, nous répondrons par une confiance sans borne en nos concitoyens.

Nous sommes certains que vous nous viendrez en aide. Vous comprendrez qu'en nous secourant, vous prenez la défense d'une cause juste, la cause de l'opprimé contre l'opprisseur.

Notre appel sera entendu. Vous accueillerez nos délégués chargés de vous présenter les listes de souscriptions en faveur de ceux qui souffrent.

Pour les délégués du Comité central de la grève:

Les secrétaires, DONJON, EPINAT, ROCHE.

CERCLE TRAVAIL ET PROGRÈS

Le Concert organisé le 25 février par le cercle *Travail et Progrès* de Roanne, au profit de la grève, a donné le résultat qui suit :

Recette 320 fr. 40

Dépenses 410 fr. 28

Droits d'auteurs... 46 "

Reste pour la grève 209 fr. 90

La recette produite par l'assaut d'armes également donné par le cercle, se chiffre ainsi :

Recette 306 fr. 40

Dépenses 85 fr. "

Reste pour la grève 222 fr. 40

Sur cette dernière somme, il a été prélevé 45 francs pour couvrir les frais en débat, du Concert donné dimanche dernier par ledit cercle, à Charlerie.

Prise d'annonce que le cercle *Travail et Progrès* organise pour dimanche, 5 courant, salle de Venise, à deux heures, un grand Assaut d'armes, donné par un grand nombre d'amateurs, maîtres et prévôts de la localité.

Prix des Places, 25 cent.

Pour le Cercle : DAREY.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS

Travailleurs Lyonnais,

A Roanne la lutte est terrible; le capital et le travail y sont aux prises. D'un côté, trois mille ouvriers jetés à la porte de leurs maisons pour n'avoir pas voulu subir les exigences de leurs employeurs. De l'autre, onze capitalistes, chefs d'usines, affamant toute une population.

Citoyens,

Si les tisseurs roannais ont pour eux le droit, la justice de leur cause, qui est celle de tous les travailleurs, ils ont contre eux la faim.

C'est cette terrible alliée des affauteurs qu'il faut vaincre. Pour cela, de tous les points de la France les gros sous prolétariens doivent converger sur

Maintenant ses délibérations du 15 août

de pénible, de douloureux, et les conséquences qu'elle peut avoir plus tard, touchant l'éducation de son fils; aussi a-t-il pour l'enfant la tendresse la plus excessive.

Il faut que je l'aime pour deux! s'est-il dit.

La marquise n'a guère changé. Elle a gardé sa tristesse et beaucoup de ses sombres pensées. Elle a encore de longues heures de réveries; c'est toujours avec terreur quelle regarde l'avenir; souvent elle verse des larmes secrètes. Son mari ne lui parle jamais de l'enfant; elle a facilement deviné qu'il suivait en cela les conseils de sa mère. Madame de Perny lui a évité ainsi une horrible torture; elle ne lui en sait aucun gré; mais, dans son cœur, elle remercie le marquis. Se voyant entourée des soins les plus affectueux et mieux aimée que jamais, elle voudrait oublier afin de répondre à tant d'attentions et de préférences; puis, même dans la plus grande intimité, elle se sent glacée par l'épuisement qui est en elle. Oui, elle voudrait oublier et elle ne peut pas... Elle voit le bonheur facile et il lui est défendu. Son existence est empoisonnée. Son amour si grand, si pur, est profané, il est comme enveloppé d'un voile. Chaque fois qu'elle pense à cet enfant sur la tête duquel le marquis a déjà placé de si belles espérances, elle sent un frisson courir dans tous ses membres, son rang se fige dans ses veines.

Parfois, cependant, reconnaissante et ému de redoulement de tendresse que son mari a pour elle, il lui semble que son horizon s'agrandit et qu'il se fait une clarté soudaine dans l'ombre qui l'entoure. C'est dans le ciel noir une échappée de soleil. Alors elle s'anime, son regard brille, sa poitrine se dilate et son délicieux sourire d'autrefois paraît sur ses lèvres.

Assise sous une coupole de jasmins, la marquise cause avec une châtelaine du voisinage qui est venue lui faire une visite.

M. de Coulange et Ernest Gendron se promènent gravement dans une allée. Le jeune docteur est resté le médecin

de Roanne, c'est le seul moyen de vaincre l'ennemi.

Lyon lui, ne peut rester en retard, aussi nous convoquons tous les ouvriers lyonnais à une grande conférence, conférence consacrée en tous temps à l'arbitrage entre ouvriers et patrons. M. Perche-Poyet transmis notre acceptation à l'Union des fabricants. Voici sa réponse :

* Monsieur le président du Conseil des Prud'hommes.

* L'Union des fabricants roannais a l'honneur de vous informer qu'elle regrette que sa proposition d'entrer dans le local des ouvriers ou dans le local des fabricants n'ait pas été acceptée.

* Veutillez agréer, etc.

* « Le Secrétaire, G. SÉROL. »

Its refusent donc, sans motiver, leur refus, de discuter avec les délégués de trois mille ouvriers qu'ils ont jetés à la mitraille, le tarif qui est en cause, prolongeant ainsi de gaétié de cœur l'horrible crise qui frappe non seulement les ouvriers des tissages, mais la population roannaise tout entière.

Espérons-ils, par cette provocation, par cette nouvelle humiliation, nous faire sortir de notre calme, et changer l'opinion publique qui est avec nous. Ils se trompent! Nous avons trop le respect de nous-mêmes, la sentiment de nos devoirs, pour céder à notre indignation.

Roanne!

Nous appelons à votre loyauté, à votre impartialité, à votre justice.

Pouvons-nous faire mieux?

Cependant nous souffrons! Nos femmes et nos enfants sont à la veille de manquer de pain.

Le citoyen Brugnot traite : De la Liberté et du Salariat.

Il sera perçu 25 centimes à la porte en faveur des grévistes de Roanne.

ORDRE DU JOUR :

Le citoyen Jules Guesde traite : Du Crédit à l'Floride.

Le citoyen Brugnot : De l'Union ouverte.

Il sera perçu 25 centimes à la porte en faveur des grévistes de Roanne.

* Veutillez agréer, etc.

* « Le Secrétaire, G. SÉROL. »

Its refusent donc, sans motiver, leur refus, de discuter avec les délégués de trois mille ouvriers qu'ils ont jetés à la mitraille, le tarif qui est en cause, prolongeant ainsi de gaétié de cœur l'horrible crise qui frappe non seulement les ouvriers des tissages, mais la population roannaise tout entière.

Espérons-ils, par cette provocation, par cette nouvelle humiliation, nous faire sortir de notre calme, et changer l'opinion publique qui est avec nous. Ils se trompent!

Nous avons trop le respect de nous-mêmes, la sentiment de nos devoirs, pour céder à notre indignation.

Roanne!

Nous appelons à votre loyauté, à votre impartialité, à votre justice.

Pouvons-nous faire mieux?

Cependant nous souffrons! Nos femmes et nos enfants sont à la veille de manquer de pain.

Le citoyen Brugnot traite : De la Liberté et du Salariat.

Il sera perçu 25 centimes pour les grévistes.

ORDRE DU JOUR :

Le citoyen Jules Guesde traite : Du Crédit à l'Floride.

Le citoyen Brugnot : De l'Union ouverte.

Il sera perçu 25 centimes à la porte en faveur des grévistes de Roanne.

* Veutillez agréer, etc.

* « Le Secrétaire, G. SÉROL. »

Its refusent donc, sans motiver, leur refus, de discuter avec les délégués de trois mille ouvriers qu'ils ont jetés à la mitraille, le tarif qui est en cause, prolongeant ainsi de gaétié de cœur l'horrible crise qui frappe non seulement les ouvriers des tissages, mais la population roannaise tout entière.

Espérons-ils, par cette provocation, par cette nouvelle humiliation, nous faire sortir de notre calme, et changer l'opinion publique qui est avec nous. Ils se trompent!

Nous avons trop le respect de nous-mêmes, la sentiment de nos devoirs, pour céder à notre indignation.

Roanne!

Nous appelons à votre loyauté, à votre impartialité, à votre justice.

Pouvons-nous faire mieux?

Cependant nous souffrons! Nos femmes et nos enfants sont à la veille de manquer de pain.

Le citoyen Brugnot traite : De la Liberté et du Salariat.

Il sera perçu 25 centimes pour les grévistes.

ORDRE DU JOUR :

Le citoyen Jules Guesde traite : Du Crédit à l'Floride.

Le citoyen Brugnot : De l'Union ouverte.

Il sera perçu 25 centimes à la porte en faveur des grévistes de Roanne.

* Veutillez agréer, etc.

* « Le Secrétaire, G. SÉROL. »

Its refusent donc, sans motiver, leur refus, de discuter avec les délégués de trois mille ouvriers qu'ils ont jetés à la mitraille, le tarif qui est en cause, prolongeant ainsi de gaétié de cœur l'horrible crise qui frappe non seulement les ouvriers des tissages, mais la population roannaise tout entière.

Espérons-ils, par cette provocation, par cette nouvelle humiliation, nous faire sortir de notre calme, et changer l'opinion publique qui est avec nous. Ils se trompent!

Nous avons trop le respect de nous-mêmes, la sentiment de nos devoirs, pour céder à notre indignation.

Roanne!

Nous appelons à votre loyauté, à votre impartialité, à votre justice.

Pouvons-nous faire mieux?

Cependant nous souffrons! Nos femmes et nos enfants sont à la veille de manquer de pain.

Le citoyen Brugnot traite : De la Liberté et du Salariat.

Il sera perçu 25 centimes pour les grévistes.

ORDRE DU JOUR :

Le citoyen Jules Guesde traite : Du Crédit à l'Floride.

Le citoyen Brugnot : De l'Union ouverte.

Il sera perçu 25 centimes à la porte en faveur des grévistes de Roanne.

* Veutillez agréer, etc.

* « Le Secrétaire, G. SÉROL. »

Its refusent donc, sans motiver, leur refus, de discuter avec les délégués de trois mille ouvriers qu'ils ont jetés à la mitraille, le tarif qui est en cause, prolongeant ainsi de gaétié de cœur l'horrible crise qui frappe non seulement les ouvriers des tissages, mais la population roannaise tout entière.

Espérons-ils, par cette provocation, par cette nouvelle humiliation, nous faire sortir de notre calme, et changer l'opinion publique qui est avec nous. Ils se trompent!

Nous avons trop le respect de nous-mêmes, la sentiment de nos devoirs, pour céder à notre indignation.

Roanne!

Nous appelons à votre loyauté, à votre impartialité, à votre justice.

Pouvons-nous faire mieux?

Cependant nous souffrons! Nos femmes et nos enfants sont à la veille de manquer de pain.

Le citoyen Brugnot traite : De la Liberté et du Salariat.

Il sera perçu 25 centimes pour les grévistes.

ORDRE DU JOUR :

Le citoyen Jules Guesde traite : Du Crédit à l'Floride.

Le citoyen Brugnot : De l'Union ouverte.

Il sera perçu 25 centimes à la porte en faveur des grévistes de Roanne.

* Veutillez agréer, etc.

* « Le Secrétaire, G. SÉROL. »

Its refusent donc, sans motiver, leur refus, de discuter avec les délégués de trois mille ouvriers qu'ils ont jetés à la mitraille, le tarif qui est en cause, prolongeant ainsi de gaétié de cœur l'horrible crise qui frappe non seulement les ouvriers des tissages, mais la population roannaise tout entière.

Espérons-ils, par cette provocation, par cette nouvelle humiliation, nous faire sortir de notre calme, et changer l'opinion publique qui est avec nous. Ils se trompent!

Nous avons trop le respect de nous-mêmes, la sentiment de nos devoirs, pour céder à notre indignation.

Roanne!

On a beaucoup applaudi les excellents artistes chargés de l'exécution des œuvres de nos grands maîtres.	inséré trois lettres émanant du comité de l'Alliance. Étant pris à partie, je compte sur votre loyauté pour insérer dans votre numéro, d'aujourd'hui, ma réponse.
	Votre respectueux serviteur, D ^r C. JANTET.
PANORAMA MOUVANT	Le 9 février, le comité de l'Alliance a, sur ma proposition, nommé quatre commissaires, afin de lui faire un rapport : 1 ^{re} Sur les projets en délibération au conseil municipal, concernant le monopole de la fourniture des eaux à la ville et l'organisation d'une conférence avec je concours des auteurs de ces projets ; 2 ^e Sur la rédaction d'une lettre au comité de l'Alliance de Villefranche ; 3 ^e Sur l'organisation d'une conférence au profit du comité et, enfin, un rapport sur les derniers procès-verbaux du conseil municipal.
L'inauguration du grand panorama mouvant dont nous avons annoncé l'installation sur le cours du Midi a lieu aujourd'hui.	Dès maintenant, nous pouvons annoncer le plus brillant succès à ce nouveau genre de spectacle.
Nous reviendrons demain sur l'inauguration du panorama du cours du Midi.	Une jeune femme, nommée Pierre Piaget, âgée de 15 ans, employée à la fonderie Trévoix, était occupée à transporter, dans un pochon, de la fonte en fusion. Ayant fait un faux pas, une partie
MÉNAGERIE BIDEL	de la fonte lui est tombée sur les pieds et lui a fait de graves brûlures.
THEATRE DES VARIÉTÉS	Après avoir reçu quelques soins à la pharmacie de la fonderie, le blessé a été conduit à son domicile, rue de la Madeleine, 54.
SPECTACLES DU 4 MARS 1882	Sur la réquisition du jeune Joseph Genève, demeurant chez ses parents, à la Croix-Rousse, les gardiens de la paix ont procédé à l'arrestation du nommé Antoine R., jardinier à Cuire.
Grand-Théâtre	Cet individu aurait attiré Genève dans son domicile et se serait livré sur sa personne à des sévices graves.
Théâtre des Célestins	..., après un interrogatoire sommaire, a été écroué à la Permanence.
7 h. 1/2. — Les Pattes de Mouches, com. Divorçons.	Le placard aux affiches fixé au mur de la Banque de France, a été arraché la nuit dernière et jeté au milieu de la rue.
Alcazar. (Rue de Sézé)	Cependant, le dernier de ces rapports, qu'on approuve, fut renvoyé à une deuxième séance, ainsi d'entendre certaines explications.
Ce soir à 11 heures, deuxième grand bal Lamotte. Orchestre 120 exécutants avec symphonie fanfares et chœurs. Répertoire inédit.	A cette séance (20 février), j'ai relu, résidé et soutenu de nouveau la nécessité d'adopter les conclusions de ce rapport que je me suis réservé de faire connaître aux groupes, s'il était adopté. Ce que j'ai fait. M. Benoît Charvet proteste contre l'abus du titre du Comité de l'Alliance, désigné dans le rapport. Si M. Benoît Charvet s'était donné la peine d'examiner le rapport il aurait vu que l'abus n'existe que dans son coréau.
Folies-Bergère	M. Benoît Charvet prétend que par le fait de cette publication, je ne fais plus partie du comité de l'Alliance, il s'y prend un peu tard. M. Charvet, car c'est déjà fait, publie depuis deux jours. Je me suis retiré de ce comité parce qu'il est plus incapable, plus opportuniste, plus rétrograde que le comité central bourgeois et peut, dans un avenir prochain, si n'est disloqué, être plus funeste, encore, à la démocratie lyonnaise, par l'influence, les manœuvres de quelques personnalités qui s'y éternisent et le dirigeant, que ce dernier.
Tous les jours, séances de patinage.	La nuit dernière, vers une heure du matin, un individu paraissant âgé de 30 ans environ, s'est précipité dans la Saône, à hauteur du ponton des Marches de la station de Vaise, et n'a pas tardé à disparaître emporté par le courant.
INCENDIE A FRANCHEVILLE	Les gardiens de la paix, prévenus par un passant, témoins de ce triste événement, sont accourus aussitôt.
Un violent incendie s'est déclaré hier matin, vers dix heures, dans la distillerie de M. Biard, liquoriste à Francheville.	Ils ont dû se borner à emporter les vêtements déposés sur la berge, ainsi qu'un livret qui a révélé l'identité de ce malheureux ; c'est un nommé Béraud Dufour.
Docteur C. JANTET.	On ignore les motifs qui l'ont poussé à commettre cet acte de désespoir.
Il y a quelques jours, un individu ayant se nommer Chapelier, se présentait aux bureaux du Crédit Général Français, rue de la République, 19, pour donner un ordre de vente de titres.	Il est donc de toute évidence que lors même que je n'en suis pas fait partie de cette commission, la commission et le Comité m'avaient agréé comme rapporteur.
M. Biard occupe, à 500 mètres environ de cette commune, près le fort de Bruissin, au lieu dit du Clos des Coquilles, une vaste et agréable habitation, composée d'une maison bourgeoise d'apparence fort coquette, séparée par un chemin assez étroit, d'un hangard servant d'entrepôt et d'atelier de distillation.	Dans d'autres circonstances, je n'ai vu aucun inconvénient à faire où à laisser siéger par M. Maurice Barbillon ou M. Benoît Charvet ce que j'avais écrit, mais cette fois, dans un intérêt républicain socialiste, facile à comprendre, j'ai cru devoir agir autrement et me passe, bien volontiers, de la signature de M. Régis Barresse.
C'est dans ce local que le feu a pris naissance.	M. MM. les membres du comité ont fait droit à cette juste réclamation en fixant, d'une façon certaine les dates du 13, 14 et 15 août pour célébrer cette fête dans laquelle nos sociétés trouveront une heureuse circonstance pour resserrer les liens fraternelles qui unissent la Suisse et la France.
L'alarme a été donnée presque aussitôt ; mais la difficulté d'organiser des secours efficaces rendait impossible tout espoir de combattre vigoureusement le foyer de l'incendie.	Le comité a donc fait tout ce qu'il a pu pour empêcher la commission de faire une révolution dans notre ville.
Les flammes, activées par un vent très violent, ne tardèrent pas à lécher les murs et le plancher, et à embraser la toiture. Les fûts d'alcool, qu'il avait été impossible de sauver, firent successivement explosion et ajoutèrent encore à l'intensité du feu.	Les deux dernières personnes ont été évacuées de l'édifice et, quand les pompiers de Chaponost arrivèrent sur le théâtre du sinistre, amenant une pompe avec eux, ils se trouvèrent en face de ruines fumantes.
Il dut alors se borner à arroser les décombres et à démolir quelques pans de murs à moitié calcinés.	Le moment où il s'engageait sur le pont du Midi, conduisant une lourde voiture de charbon, il a été atteint au côté par une ruade que lui a lancé un des chevaux attelés au véhicule.
On n'est pas encore fixé sur les causes qui ont déterminé cet incendie. On croit cependant que le feu a été communiqué à la paille renfermée dans le hangar, par une étincelle qui aura jailli d'une cheminée voisine.	Transporté à la pharmacie Abram, cours Charlemagne, il a été l'objet de soins par les plus intelligents.
Sur le lieu du sinistre, nous avons remarqué la présence de M. le maire de Francheville, accouru à la première alarme ; de MM. Bougeard et Ferrari, receveur et commis principal des contributions indirectes à Tassin.	Une voiture de place, requise à cet effet, a reconduit le blessé à son domicile.
Les habitants de Francheville, les pompiers de Chaponost, la brigade de gendarmerie de la Demi-Lune, ont rivalisé de zèle et si leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès on n'en doit pas moins les féliciter de leur dévouement.	Dans la nuit du 2 au 3 courant, des voleurs audacieux ont soustrait, au préjudice de deux mécaniciens, les noms Fournier et Duperech, des cordages laissés sur le bas-port du Rhône, à hauteur du parc de la Tête-d'Or.
Les pertes, couvertes par une assurance, sont estimées à 12,000 francs environ.	Les cordages volés représentent une valeur de 500 francs environ.
Détail curieux : M. Biard siégeait comme juge à la Cour d'assises, lorsque le feu s'est déclaré dans son immeuble.	Un nombreux rassemblement s'était formé, avant-hier, vers sept heures, sur le quai de l'Est, autour d'une jeune femme, la nommée Bouscelle, qui s'était affaissée sur le sol, privée de sentiment.
Par les soins de deux gardiens de la paix, cette malheureuse a été transportée à l'Hôtel-Dieu.	On a transporté à l'Hôtel-Dieu, dans la matinée d'hier, un jeune homme de quinze ans, le nommé Amat Jean-Marie, exerçant la profession de poëlier, et demeurant rue Duplat n° 26.
On annonce la nomination de M. Simon au poste de conseiller de Préfecture à Bourg.	Ce pauvre jeune homme est tombé d'un marche-pied, sur lequel il était monté, et dans sa chute s'est fait au bras gauche une forte fracture. Il a été admis d'urgence.
On nous adresse la lettre suivante :	Une jeune fille de 17 ans, M ^e Lilevant, a été gravement atteinte à la tête par le brancard d'un tomberneau qui suivait, hier vers 3 heures, la route de Crémieu.
Monsieur,	Transportée au domicile de ses parents, elle a reçu tous les soins que nécessitait son état.
On nous adresse la lettre suivante :	Une jeune femme, nommée Pierre Piaget, âgée de 15 ans, employée à la fonderie Trévoix, était occupée à transporter, dans un pochon, de la fonte en fusion. Ayant fait un faux pas, une partie
Lyon, 3 mars 1882.	des défenseurs : M ^e s Guibet, Ric et de Saint-Charles.
On me communique à l'instant le Réveil Lyonnais du 3 mars, où vous avez	Avocat général : M. Beaudoin.
Le malheureuse victime a été atteinte au cou ; les soins les plus empressez lui ont été prodigués par M. Pouzet père, docteur. Son état est grave, mais on espère pouvoir la sauver.	
M. Espeil, sous-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers à Privas, et demeurant actuellement à Lyon, a été remplacé dans ses fonctions par M. Monneron, maître maçon à Privas.	Cet individu qui avait travaillé à Saint-Chamond, il y a environ dix ans, avait payé l'hospitalité que lui accordait généreusement un de ses anciens camarades d'atelier en dérobant à ce dernier, plusieurs objets mobiliers et même une forte somme d'argent, au dire de son hôte.
M. Bellat, commissaire de police, l'a fait conduire, aujourd'hui même devant M. le procureur de la République, à Saint-Etienne.	M. Bellat, commissaire de police, l'a fait conduire, aujourd'hui même devant M. le procureur de la République, à Saint-Etienne.
Nous applaudissons à cette nomination	NOUVELLE INEXACTE
Le nommé Rochedieu, agent d'assurances à Privas, accusé de faux, a été arrêté par la gendarmerie de Privas, au moment où il prenait la fuite.	Certains journaux ont annoncé dans leur numéro d'hier, qu'une explosion de dynamite avait eu lieu dans notre ville.
On ignore si cet agent a fait beaucoup de victimes.	Ces journaux ajoutent que l'explosion a causé à Saint-Chamond, morts et blessés.
VAUCLUSE	Cette nouvelle est considérablement exagérée, sinon erronée.
Carpentras. — On nous annonce, pour demain, vendredi, une représentation de Guillaume Tell, avec le concours de M. Monier, fort ténor, directeur du Grand-Théâtre d'Avignon.	Voilà le fait :
Vingt-six carreaux d'une fenêtre de ce magasin ont été brisés, mais tous les dégâts se bornent là.	Lundi 27 février, à 8 heures du soir une lundis cause par une cartouche de dynamite a éclaté en face du magasin de M. Girard, marchand de vins à Saint-Chamond à la porte des Forges.
Vingt-six carreaux d'une fenêtre de ce magasin ont été brisés, mais tous les dégâts se bornent là.	Toutefois, il est juste de reconnaître que la malveillance parait ne pas être étrangère à ce meurtre.
ENTERREMENTS CIVILS	Chambre syndicale des ouvriers verriers de Rive-de-Gier. — En assemblée générale le 25 février 1882, la chambre syndicale des ouvriers verriers, après avoir statué sur son ordre du jour, a, sur la demande d'un sociétaire, voté à l'unanimité des remerciements au citoyen Binachon pour avoir dans la dernière séance du conseil municipal demandé où en était la question de la création d'un conseil de prud'hommes, s'étonnant à bon droit que depuis plus d'un an une commission a été nommée à cet effet et que cette commission n'a pas encore statué sur une question si ardemment désirée par la grande majorité de la population ouvrière de notre localité.
CHABAUD fils.	Pour le syndicat, VERRIER.
Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Deguesclin, 205, pour se rendre directement au cimetière.	Le Président, A. NÉGRÉL.
SOUSCRIPTIONS	ISÈRE
Sous des Écoles	COUR D'ASSISES
Collecte faite à l'enterrement civil du citoyen Pauty, versée par le citoyen Tixier, 6 francs.	Vial, qui comparaît hier sous l'inculpation d'attentats à la pudeur, a été condamné à deux ans de prison.
BULLETIN OUVRIER	Ancience du vendredi 3 mars
Peintres en voitures de la ville de Lyon	L'audience a été ouverte par une affaire de vol qualifié.
La commission d'organisation de la chambre syndicale de la corporation, nommée dans la réunion du samedi 18 février, invite tous les ouvriers appartenant à la même corporation, à la réunion générale privée qui aura lieu le dimanche 5 mars, à 2 heures 1/2, chez M. Célerier, rue Sainte-Elizabeth, 108.	Marc Jacques Hahnen, 20 ans, sujet suisse, artiste ambulant, a volé à son patron, le sieur Paul Reynier, directeur de théâtre ambulant, une somme de 2000 fr. qui se trouvait dans le tiroir d'une table.
ORDRE DU JOUR :	Le vol a été commis avec effraction.
Rapport de la commission.	Hahnen, qui avait été condamné par la cour pour ce crime à 20 ans de travaux forcés par la Cour d'assises de l'Isère, a été arrêté au Havre.
Présentation des statuts.	Le jury de l'Isère l'a condamné à 3 ans de prison et 10 ans de surveillance.
Nomination du conseil syndical.	Enfin la session se termine par une dernière affaire de vols qualifiés et complicité.
La commission d'organisation,	Quatre accusés comparaissent. Ce sont les nommés Régis-Antoine Bourdat, 22 ans, Auguste-Pierre Lacroix, 27 ans, et André Bouchard, 34 ans, tous garçons menuisiers, domiciliés à Beaurepaire, enfin Louis Cote, cafetier et marchand de blé à Beaurepaire.
CAVAILLON, BONNARD, CHAMPI, DAPHNÉ, MATHON, LUZY, MILLÉ, ORIN.	Bourdat est prévenu d'avoir soustrait dans le courant des mois de novembre et décembre derniers, des sacs de blé au préjudice d'un menuisier de Beaurepaire.
Les membres de la corporation qui n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.	Cote aurait acheté le blé volé, bien qu'il en connut la provenance.
Chambre syndicale des ouvriers charpentiers. — Réunion du bureau, ce soir à 9 heures précises.	Bourdat et Cote sont acquittés, mais Bourdat est condamné à 8 mois de prison, et Lacroix à 6 mois de la même peine.
Chambre syndicale des ouvriers charpentiers. — Réunion du bureau, ce soir à 9 heures précises.	La session est close.
Le Syndicat.	Le jury de l'Isère l'a condamné à 3 ans de prison et 10 ans de surveillance.
Chambre syndicale des ouvriers charpentiers. — Réunion du bureau, ce soir à 9 heures précises.	Le Syndicat.
Le Syndicat.	Le Syndicat des mécaniciens. — Nous prions tous les collecteurs et les détenteurs de listes de souscription, d'avoir l'obligeance de les faire rentrer aujourd'hui, samedi 4 mars, pour la première fois à Vienne, les Cloches de Corneille, opéra comique en 4 actes.
Le Syndicat.	On nous assure que rien n'a été négligé pour donner à cette représentation tout l'eschelle qu'elle comporte.
Le Syndicat.	Il y aura foire ce soir au théâtre.
THEATRE	Paris, 3 mars.
Vienne. — La représentation de Mme Masse, de l'Opéra, a attiré hier un public nombreux et choisi.	Le président du conseil municipal a rendu compte à ses collègues dans sa séance de ce jour, de l'accomplissement de la mission du bureau auprès de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de d'élection du maire de Paris.
Représentation à Paris.	Après cet exposé, le conseil a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
ORDRE DU JOUR	La MAIRIE CENTRALE DE PARIS
Ascensions en Laponie, par M. Charles Rabot, de la section de Paris ; Projections photographiques à la lumière oxydrique. Entrée par la rue de l'Hôtel-de-Ville.	Paris, 3 mars.
Club Alpin	Le président du conseil municipal a rendu compte à ses collègues dans sa séance de ce jour, de l'accomplissement de la mission du bureau auprès de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de d'élection du maire de Paris.
Une assemblée générale extraordinaire de la section lyonnaise du Club Alpin français aura lieu mercredi, 8 mars prochain, à huit heures du soir, dans l'amphithéâtre de la Faculté des sciences, au palais Saint-Pierre.	Le président du conseil a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
ORDRE DU JOUR	Paris, 3 mars.
Artemare. — Un accident vient de mettre en émoi le personnel de la gare d'Artemare, commune d'Ameyzieux.	La représentation a marché à la satisfaction générale.
Le nommé Julien, homme d'équipe, voulant accrocher un wagon en marche à la suite d'un autre qui était arrêté, s'est fait renverser le corps entre les deux tampons de la machine.	Aujourd'hui, samedi 4 mars, pour la première fois à Vienne, les Cloches de Corneille, opéra comique en 4 actes.
Le nommé Julien, homme d'équipe, voulant accrocher un wagon en marche à la suite d'un autre qui était arrêté, s'est fait renverser le corps entre les deux tampons de la machine.	On nous assure que rien n'a été négligé pour donner à cette représentation tout l'eschelle qu'elle comporte.
Le nommé Julien, homme d'équipe, voulant accrocher un wagon en marche à la suite d'un autre qui était arrêté, s'est fait renverser le corps entre les deux tampons de la machine.	Il y aura foire ce soir au théâtre.
AIN	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
ROMANS. — Les ouvriers boisseliers de Romans et de Bourg de Péage, ont formé entre eux une chambre syndicale, afin d'unir et de solidariser tous les membres qui voudront en faire partie.	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
LOIRE	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
Saint-Étienne. — Le maire vient d'inviter par lettres les conseillers municipaux, à la prochaine séance du conseil municipal, qui aura lieu lundi 13 mars, à sept heures du soir.	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
Le cercle du prolétariat à l'honneur d'inviter les sociétaires à une assemblée générale, qui aura lieu dimanche 5 mars, à cinq heures du soir, au siège social de la société, rue d'Orléans, 95, dans la cour, pour retirer leur livret.	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
Le cercle du prolétariat à l'honneur d'inviter les sociétaires à une assemblée générale, qui aura lieu dimanche 5 mars, à cinq heures du soir, au siège social de la société, rue d'Orléans, 95, dans la cour, pour retirer leur livret.	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
CONFÉRENCE ET CONCERT A L'HARMONIE	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
DOMAINE	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié. »
CONFÉRENCE ET CONCERT A L'HARMONIE	La commission a adopté par 36 voix contre 9, l'ordre du jour de M. Hovelaque ainsi conçue : « Le conseil déclare que le bureau du conseil a fidèlement rempli le mandat qui lui a été confié

CREDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES:
A. Boulevard de la Croix-Rousse, 159.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

EN VENTE
à l'Agence V. FOURNIER
LYON - 14, Rue Confort - LYON

LE
BOTTIN GENEVOIS & SUISSE
pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses antiflaïreuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.

Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.

DÉPÔT: Pharmacie verte, 10, place du Pont (Guillotière) 1^{er} étage et dans toutes les bonnes pharmacies — Envoi par la poste.

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppe de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

EXPRESS-GRAFIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

No 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
No 2 in-quarto 29 x 24 encre 12 fr. encre noire 25 fr.
No 3 ministre 35 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.
No 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Grafic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié par la poste contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE
SAINT-ETIENNE
6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissiere

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinçole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais. — Courrier des Alpes. — Courrier du Dauphiné.

Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoign : Indicateur.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et la Méditerranée

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE
DE DÉPOS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encasement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Arances sur titres. — Dépôts de titres, encasement de coupons, versements sur dépôt de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Retraite.

MAISON D'ACCOUCHEMENT
TENUE PAR
Mme Vve YVERNAT

3, rue Vieil-Kenversé (St-Georges), angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations

Prix Modérés
Connait l'Allemagne

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, pox, maux, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit, si ce fait au sujet de la vigne, de s'adresser à

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxéra dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, Lyon, rue Muillet, 18.

Prix : 8 francs par an

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvée par

L'ACADEMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT à PARIS : 228, RUE ST-HONORÉ

Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

CALORIFIERS AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & C°

Agence et magasin de vente :

31 — rue Franklin — 31

LYON

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAU-RENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utiles grossesse et suites de couches.

MAISON DE SANTÉ

ET DE CONVALESCENCE

A Meyzieux, près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc. — Prix modérés.

— Soins dévoués et discrétion. — Hydrothérapie, électrothérapie, iactothérapie.

S'adresser à M. le Dr COURJON, directeur de l'établissement à Meyzieux, ou à Lyon, 11, rue de la Barre, les lundi, mardi et samedi, de 8 à 5 h.

L'EGHO VINICOLE

Organes de la production et du commerce des Vins

PARAÎSSANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exacititude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon, 2^{me}.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesses, taches de Rousseur, son, lentilles, hâle, étoffes, gencives, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau: c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÉS et C°, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

Le Directeur-Gérant, Tony LOUP

Lyon. — Imprimerie du Bureau Lyonnais rue des Marronniers, 3

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, d'agrandissement, place de la République, n° 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 4.700 francs. 6 ans de bail. A céder, à très bonnes conditions, l'installation du gaz, comprenant divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano; les Pilules de Morrison, le Témarin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

HYGIÈNE DU TEINT

Éclaircir le teint, polir la peau du visage, la rafréger si son tissu se réchauffe, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le Lait anti-phlébique ou Lait Candice.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesses, taches de Rousseur, son, lentilles, hâle, étoffes, gencives, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau: c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÉS et C°, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

Le Directeur-Gérant, Tony LOUP

Lyon. — Imprimerie du Bureau Lyonnais rue des Marronniers, 3

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

A VENDRE

ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprendre Pré, Jardin, Vigne

et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Goud

S'adresser à M. BENOIT, au Goud.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrique de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, poste-restante des Bélicour.

Bonnes références.

TABAC

Joli Bureau de Tabac

à céder pour cause de maladie.

Facilité pour paiement.

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, r. Confort, s. n° 2345.

PILES DE PANKS

purgatives, dépuratives, antiflaïreuses, antigripes, et décongestionnantes. Purgeatif sans rivalité, deux en mangeant. Prix 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Parajá, cours Lafayette, 115, Lyon

Mlle CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe
tenant des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 34, au 1^{er}.

LYON

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PEILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 8 à 8 h, gratuites de 5 à 7 h.

Rue Cuvier, 25, Lyon

CORRESPONDANCES

IMPUISANCE ET STÉRILITÉ

de la femme traitées par le

docteur Egyptien St-Charles, à

Genève. Nombreuses attestations.

Ecrite franço et jointe à

l'ordre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes

ceintures